

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 MARS 2025**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 36  
Nb. de représentés : 5  
Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à 17h06, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**AFFAIRE N° 37/1832 :**

Création de deux emplois d'assistant(e) administratif(ve) au titre de l'article L.352-4 du Code Général de la Fonction Publique (recrutement de personnes en situation de handicap)

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FATIMA Sofa (représentée par Madame ROUVRAIS Simone), NASSIBOU Guilaine (représentée par Monsieur POTIN Philippe), KHELIF David (représenté par Madame HOARAU Denise), VAYABOURY Jean Patrick (représenté par Monsieur TEVANEE Jean François), BELLON Stéphen (représenté par Monsieur DIJOUX Stéphane).

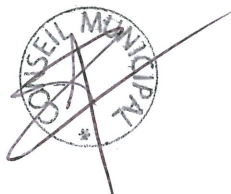
**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, TAN Willy, BALZANET Jonhy, LORION David, MOREL Didier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaél.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 14 mars 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 04 mars 2025.



Michel FONTAINE

**Affaire n°37/1832 : Création de deux emplois d'assistant(e) administratif(ve) au titre de l'article L.352-4 du Code Général de la Fonction Publique (recrutement de personnes en situation de handicap).**

Direction des Ressources

Le Maire rappelle que la collectivité est engagée fortement dans une démarche d'inclusion dont un des axes est l'insertion des travailleurs en situation de handicap.

A ce titre, il précise que les collectivités territoriales et leurs établissements ont la possibilité de recruter par contrat des personnes reconnues handicapées bénéficiaires de l'obligation d'emploi instituée par l'article L352-4 du code général de la fonction publique.

Il rappelle que cette modalité est spécifique aux travailleurs handicapés :

L'agent est recruté par voie contractuelle pour une période correspondant à la durée du stage prévue par le statut particulier du cadre d'emplois correspondant à l'emploi sur lequel il est recruté. Le contrat peut être prolongé du fait des congés (autre que les congés annuels).

A l'issue du contrat, l'appréciation de l'aptitude professionnelle de l'agent par l'autorité territoriale est effectuée au vu du dossier de l'agent et après un entretien de celui-ci.

L'autorité territoriale disposera ensuite des choix suivants :

- 1- La titularisation,
- 2- Le renouvellement du contrat, si le co-contractant, sans s'être révélé inapte à exercer les fonctions, n'a pas fait la preuve de capacités professionnelles suffisantes
- 3- Le licenciement si les capacités professionnelles du co-contractant s'avèrent insuffisantes.

Pour faire face aux nécessités de service, deux emplois permanents d'Assistant(e) Administratif(ve) relevant du cadre d'emplois des Adjoint(e)s Administratifs Territoriaux de catégorie C sont identifiés.

Le Maire propose à l'Assemblée de créer ces emplois permanents à temps complet sur lequel il sera procédé au recrutement de personnes en situation de handicap.

A/ Motif pour la création de l'emploi :

Article L.352-4 du CGFP

B/ Intitulé de l'emploi :

Assistant Administratif

C/ Nature des fonctions :

L'assistant(e) administratif(ve) recueille et traite les informations nécessaires au fonctionnement administratif d'un service dont il(elle) suit les dossiers et assiste le responsable dans l'organisation du travail

Activités principales :

- Réaliser les travaux de bureautique
- Gérer les tâches administratives liées à l'activité de l'unité
- Suivre la planification des réunions et l'agenda du responsable
- Procéder au tri, classement et l'archivage des documents administratifs

D/ Niveau de recrutement :

Expérience significative dans le domaine du secrétariat

Diplôme : BAC ou Licence Professionnelle

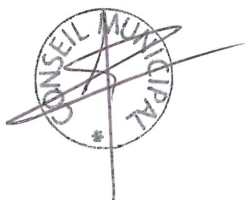
E/ Niveau de rémunération :

La rémunération brute mensuelle sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à laquelle s'ajoute le régime indemnitaire lié au métier.

Le Maire informe l'Assemblée que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget au Chapitre 012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ADOPTE cette affaire à l'unanimité des suffrages exprimés.

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20250312-37-1832-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025